

Image not found or type unknown



## Vente maison en indivision

Par **marysette2991**, le **26/01/2016** à **15:39**

Bonjour, suite au décès de mon père je suis propriétaire avec mon frère, ma sœur et ma mère de la maison familiale ou ma mère résidait jusqu'à l'an dernier, elle est maintenant en maison de retraite et atteinte de la maladie d'Alzheimer. Ma question est la suivante pouvons nous vendre cette maison sans l'accord de ma mère (elle n'est plus en état de la donner ne nous reconnaît même plus) ou doit on attendre son décès. Comment pouvons nous procéder, la maison s'abîme sans personne pour l'occuper.

Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **26/01/2016** à **16:27**

Bonjour,

Si votre mère est incapable, il faut faire nommer un tuteur qui prendra la décision à sa place.